

CLUB VOTANT :

NOM DU REPRESENTANT :

NOMBRE DE VOIX :

Un exemplaire par proposition

Ce document ne peut être expédié par courriel que par le Président (dente) ou Responsable Cyclosporitif

**AVANT LE 25 SEPTEMBRE** à  
Jean-Pierre MIGUET et Jean-Claude ROUSSEAUX

Ne remplir que les rubriques avec un \*

\* CLUB **BUREAU COMMISSION**

\* PROPOSITION 4

**Les coureurs FSGT avec licence FFC Pass Cyclisme OPEN sont admis en Cat. 2.**

\* ARGUMENTS

**Augmentation du nombre de coureurs en Cat. 2.**

\* EFFETS NEGATIFS

**Contrairement à l'idée reçue, ce changement n'apportera pas d'élévation du niveau de la Cat. 2, les coureurs FSGT 2 étant déjà largement au niveau des FFC PC OPEN. Il suffit de questionner les coureurs qui participent dans les 2 Fédérations.**

OUI

NON

ABS

Toute rature ou surcharge annulera le vote du club pour cette proposition

Le vote sera validé qu'avec la présence d'un représentant du club